

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Véronique FERMÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

M. Frédéric TAVERNIER, conseiller municipal délégué.

M. Laurent BÉNARD, Mme Margaret CHEVALIER, Mme Isabelle LE GUELLEC, Mme Marion LELOUP, Mme Bigué THÉBAULT, M. Benoist VAILLOT, Mme Virginie MACÉ, Mme Odile CADINOT, Mme Claire CANARD, M. Pierre MÉLIAND, M. Claude SATURNIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Nicole JUBERT, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERMÉ), Mme Virginie PÉRIERS, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Didier DUVAL), M. Sylvain CHARLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Christine CHARLOT), M. Emmanuel HERBET, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Virginie MACÉ), M. Nicolas DUFORT conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Pierre MÉLIAND), conseillers municipaux.

Absents non excusés : Mme Marie-Christine CASTEL, M. Didier PONTY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Bigué THÉBAULT, conseillère municipale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux :

N° D'ORDRE	DATE	OBJET	Fournisseur	Montant
24.19	28.06.2019	Modification régie de recettes	/	/
25.19	02.07.2019	Contrat Entretien Des Cloches Eglises	BIARD et ROY	252,00€ TTC
26.19	04.07.2019	Transfert de crédits du chapitre 020 vers l'article 2031	/	20 000,00€ TTC
27.19	10.07.2019	Contrat Dératisation des bâtiments communaux	NORMANDIE DERATISATION	1 680,00€ TTC
28.19	24.07.2019	Attribution marché de réfection de la couverture de l'ancienne école des garçons	ISOTOIT	60 896,96€ TTC
29.19	25.07.2019	Contrat Abonnement 3 cartes SIM PPMS	Orange	12,96€ TTC / mois
30.19	26.07.2019	Attribution marché de réfection des maçonneries Chapelle du Vaurouy	Vincent Mabire	52 329,60€ TTC

31.19	01.08.2019	Chapelle du Vaurouy Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine		8 721,60€ H.T (Montant de demande de subvention)
32.19	01/08/2019	Travaux complémentaires de l'église Saint-Denis et Demande de subvention	Les Métiers du Bois et Gallis	21 700,15€ TTC (Montant des travaux pour les entreprises) 18 083,46€ H.T. (Montant de demande de subvention)

FINANCES – FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE L'ESTRADE :

Rapporteur : M. Didier DUVAL

La Ville de Duclair a fait l'acquisition d'une estrade comprenant 12 éléments de 2m x 1m soit une surface totale de plancher de 24 m², avec un prix d'achat : 5 996,40 € TTC soit 144,00 €/m².

En raison des travaux de réfection de la salle des Halles, il n'y a plus d'estrade dans ce lieu.

Considérant les demandes pour avoir une estrade dans la salle des Halles,

Vu l'avis émis par la commission finances, développement économique, emploi lors de sa réunion en date du 23 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de louer cette estrade selon les conditions suivantes :
 - *location aux associations et aux particuliers,
 - *location exclusivement dans la salle des Halles,
 - *location au prix forfaitaire de 120,00 € (pour 4 modules minimum avec la main d'œuvre) + 5,00€/module supplémentaire pour les particuliers et pour les associations,
 - *la caution de la location de cette estrade est de 500,00 € quelque soit le nombre de modules loués.
- Dit que ces tarifs demeureront applicables tant qu'ils ne seront pas rapportés.

Commentaires :

Mme Claire CANARD : nous sommes surpris qu'il n'y ait pas de tarifs commune et hors commune au même titre que les tarifs de locations de salles, ni de tarif préférentiel pour les associations.

Monsieur le Maire : je suis surpris par votre question qui a été évoquée durant la commission municipale à laquelle M. MÉLIAND était présent.

M. Pierre MÉLIAND : c'est toujours la confusion sur le rôle des commissions ; la commission finances a voix délibérative, elle n'est pas décisionnaire.

Monsieur le Maire : ces questions ont été discutées en commission, on a évoqué tous ces sujets là et on était tous d'accord, il y a eu une réelle discussion et le tarif proposé est plus bas que dans le secteur privé.

Vote : adopté à la majorité (7 abstentions : Mme Virginie MACÉ, M. Emmanuel HERBET par procuration à Mme Virginie MACÉ, Mme Odile CADINOT, Mme Claire CANARD, M. Claude SATURNIN, M. Pierre MÉLIAND, M. Nicolas DUFORT par procuration à M. Pierre MÉLIAND).

FINANCES – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES AU COMPTE 2041511 :

Rapporteur : M. Claude PETIT

La durée d'amortissement concerne les 2 factures de la Métropole Rouen-Normandie sur les travaux de la place Général de Gaulle en 2018 dont l'une est liée à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de 446 493,22€ TTC et l'autre à la convention fonds de concours lié au qualitatif de 532 700,23€ TTC. Le total de ces 2 factures est de 979 193,45€ TTC et elles sont imputées au compte 2041511.

Il n'existe pas de délibération sur la durée d'amortissement de ce compte. Il faut savoir que le montant d'amortissement de chaque année sera imputé aux dépenses de fonctionnement au chapitre 68 et aux recettes de l'investissement au chapitre 28.

Considérant qu'en vertu de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens, par le conseil municipal,

Considérant les travaux de la place du Général de Gaulle,

Vu l'avis émis par la commission finances, développement économique, emploi lors de sa réunion en date du 23 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir une durée d'amortissement sur 30 ans pour les dépenses liées au compte 2041511, ce qui représente un montant d'amortissement de 32 640,00 €/an.

Commentaires :

Monsieur le Maire : ce qui permet de dire que dans 30 ans, on sera capable de réinvestir dans une place comme celle-là.

Vote : adopté à l'unanimité.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET VILLE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

M. PETIT explique les lignes comptables dans la décision modificative n°2 :

Fonctionnement :

R-773-311 : Mandat annulé (exercice antérieurs) : + 3 366,00 €.

Soit un total de recettes de fonctionnement de + 3 366,00 €.

D-022-01 Dépenses imprévues : + 1 221,00 €.

D-6711-64 Intérêt moratoires et pénalités sur marchés : + 800,00 €.

D-673-71 Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 1 345,00 €.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de + 3 366,00 €.

Investissement :

R-1341-01 Dotation d'équipement des territoires ruraux : + 5 000,00 €.

Soit un total de recettes d'investissement de + 5 000,00 €.

D-2031-020 Frais d'étude : + 705,60 €.

D-2313-020 Construction : - 705,60 €.

D-2031-324 Frais d'étude : + 35 190,00 €.

D-2313-324 Construction : - 35 190,00 €.

D-020-01 Dépenses imprévues : + 1132,00 €.

D-2031-64 Frais d'étude : + 1 000,00 €.

D-2313-64 Construction : - 1000,00 €.

D-21318-422 Autres bâtiments publics : + 500,00 €.

D-2313-422 Construction : - 500,00 €.

D-2135-311 Installation générales, agencements, aménagements des constructions : + 3 366,00 €.

D-2031-422 Frais d'étude : + 502,00 €.

Soit un total de dépenses d'investissement de + 5000,00 € (42 395,60 € - 37 395,60 €).

Le total général des dépenses et des recettes est équivalent, soit de 8 366,00 €.

Vu l'avis de la commission municipale finances, développement économique, emploi du 23 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à la majorité (2 abstentions : Mme Virginie MACÉ, M. Emmanuel HERBET par procuration à Mme Virginie MACÉ).

FINANCES – CONVENTION DE GARANTIE FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE DUCLAIR ET HABITAT 76 CONCERNANT LE PROJET GENDARMERIE :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale mise en place par la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de brigades a souhaité rassembler l'effectif des 35 militaires situés à DUCLAIR, LE TRAIT et DEVILLE-LES-ROUEN sur une seule caserne, comprenant des locaux de services et un immeuble à usage d'habitation.

Le montage administratif et financier s'inscrit dans les dispositions du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 habilitant les Offices Publics de l'Habitat à réaliser ce type d'opération. Conformément à la décision du Bureau du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2017, la Ville de DUCLAIR a déposé un dossier de candidature avec Habitat 76, pour la construction d'une nouvelle caserne, auprès du bureau de l'immobilier et du logement de la gendarmerie nationale.

Après instruction du dossier, le projet a été désigné lauréat en décembre 2018.

Le bail liant l'Etat à Habitat 76 ayant une durée initiale de 9 ans, les parties se sont rapprochées pour organiser les modalités de prise en charge du reliquat du prêt courant jusqu'à son échéance de 20 ans si l'Etat, ne renouvelait pas le bail au bout de 9 ans, dès lors que les locaux de services n'auraient pas de repreneur désigné conjointement par la ville et Habitat 76.

Il vous sera proposé d'adopter la délibération suivante :

Considérant la délibération du conseil municipal du 21 juillet 2017 actant la candidature de la ville à l'accueil d'une nouvelle caserne de gendarmerie,

Considérant le bail entre l'Etat et Habitat 76 ainsi que le prêt de 20 ans,

Vu l'avis émis par la commission finances, développement économique, emploi lors de sa réunion en date du 23 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la convention de garantie financière entre la Ville de Duclair et Habitat76 concernant le projet gendarmerie.
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

PERSONNEL – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Le tableau des effectifs avait été modifié lors de la séance du conseil municipal en date du 21 décembre 2018. Aujourd'hui, certaines modifications s'avèrent nécessaires, comme suit :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Filière Administrative

Adjoint administratif : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agissait d'un poste créé pour le recrutement d'un agent au service Comptabilité

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agissait d'un poste créé pour le recrutement d'un agent au service Comptabilité

Rédacteur : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agissait d'un poste créé pour le recrutement d'un agent au service Comptabilité.

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : Suppression de 2 postes à temps complet : Il s'agit d'un agent qui a demandé sa mutation au 1^{er} janvier 2019 et d'un poste créé pour le recrutement d'un agent au service Comptabilité.

Rédacteur principal de 1^{ère} classe : Suppression de 2 postes à temps complet : Il s'agit d'un agent qui a demandé une disponibilité au 1^{er} janvier 2019 et d'un poste créé pour le recrutement d'un agent au service Comptabilité.

Filière Technique

Adjoint technique : Suppression de 3 postes à temps complet : Il s'agit de 3 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade et suppression d'un poste à temps non complet (7 h 30) : Il s'agit d'un agent qui a demandé sa mutation au 1^{er} décembre 2018.

Filière Médico-Sociale

A.T.S.E.M.principal de 1^{ère} classe : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agit d'un agent bénéficiant d'un départ en retraite au 1^{er} septembre 2019.

A.T.S.E.M.principal de 2^{ème} classe : Suppression d'1 poste à temps complet : Il s'agit d'un agent ayant bénéficié d'un avancement de grade.

Vu la délibération du 21 décembre 2018 modifiant le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances, développement économique, emploi lors de sa réunion en date du 23 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire.
- De modifier ainsi le tableau des effectifs de la ville.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Dit que le tableau des effectifs de la Ville sera désormais le suivant :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>Mairie</u>		10	
Filière Administrative		10	
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	4	35 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	35 heures
Rédacteur	B	0	35 heures
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	0	35 heures
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	35 heures
Attaché	A	2	35 heures
Directeur général des services (grade fonctionnel)	A	1	35 heures
<u>Services techniques</u>	-	18	-
Filière Administrative	-	2	-
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif terr.principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Filière Technique		16	
Adjoint technique territorial	C	4	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	28 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	35 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4	35 heures

Agent de maîtrise	C	2	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Technicien principal de 1ère classe	B	1	35 heures
Groupe scolaire	-	13	-
École élémentaire	-	6	-
Filière Technique		6	
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	31 heures 30
Adjoint technique territorial	C	1	30 heures
Adjoint technique territorial	C	1	13 heures 30
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	35 heures
École maternelle	-	5	-
Filière Médico-sociale		3	
A.T.S.E.M.	C	0	35 heures
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	C	2	35 heures
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	C	1	35 heures
Filière Technique		2	
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	25 heures
Adjoint technique territorial	C	0	7 heures 30
Restaurant scolaire	-	2	-
Filière Technique		2	
Adjoint technique territorial	C	1	21 heures 30
Adjoint technique territorial	C	1	4 heures 30
Police Municipale	-	3	-
Filière Police		2	
Chef de service de police municipale	B	1	35 heures
Gardien - Brigadier	C	1	35 heures
Filière Technique		1	
Adjoint technique - fonctions ASVP	C	1	35 heures
		44	

AGENTS CONTRACTUELS			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	OBSERV. (Voir légende)
Filière Technique		5	
Adjoint technique territorial	C	1	Social (contrat 3-1)
Adjoint technique territorial	C	1	Social (contrat 3-1)
Adjoint technique territorial	C	1	Social (contrat 3-2)
Adjoint technique territorial	C	1	Social (contrat 3-2)
Adjoint technique territorial	C	1	Technique (contrat 3-1)
Filière Administrative		1	
Adjoint administratif	C	1	Administration (contrat 3-1)

Légende :

Contrat 3-1 = remplacement agent indisponible (Maladie, maternité).

Contrat 3-2 = faire face temporairement à la vacance d'un emploi, accroissement temporaire d'activité.

Vote : adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS :

- M. le Maire fait lecture du courrier de remerciements de l'association culturelle et historique du château du Taillis pour le soutien financier de la ville au projet de restauration de la serre.
- M. le Maire rappelle :

-Lundi 16 septembre : distribution des dictionnaires aux élèves des classes de CM2.

-Mercredi 18 septembre à 14h30 : atelier mémoire du CCAS.

-Jeudi 19 septembre : cinéma : à 18h : Toy Story 4, à 20h30 : Ibiza.

-Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées du Patrimoine. Visites libres de l'église Saint-Denis, de la cour du Presbytère, vue sur la Seine du toit de la mairie, promenade avec vue sur la Seine du panorama du Câtel et visite du château du Taillis gratuite pour les Duclairois.

-Samedi 21 et dimanche 22 septembre : 5ème édition de l'atelier d'artistes à ciel ouvert. Une dizaine d'artistes sculpteurs investiront l'archipel des eaux mêlées pour créer en public des sculptures et pièces de décorations uniques et originales à partir d'objets recyclés.

-Dimanche 22 septembre : dernière guinguette sur les quais de Seine.

-Dimanche 22 septembre : dernière messe célébrée par l'Abbé Lejeune.

-Mardi 1^{er} octobre : permanence dossiers retraite.

-Mercredi 2 octobre à 14h30 : atelier mémoire du CCAS.

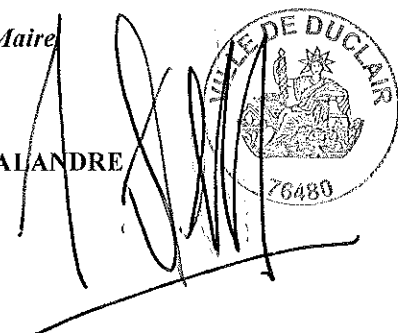
-Jeudi 3 octobre : cinéma : à 18h : Playmobil le film, à 20h30 : First Man.

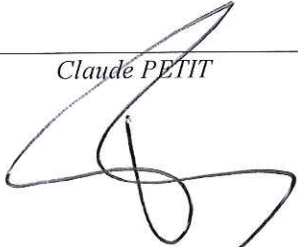
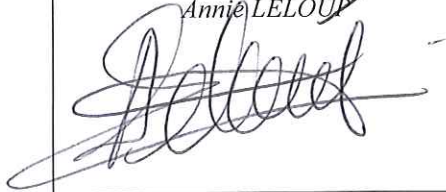
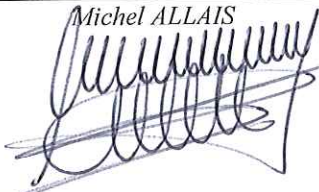
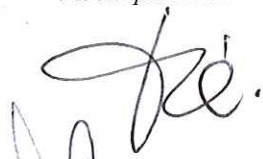
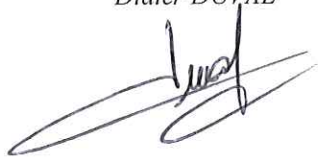
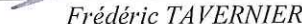
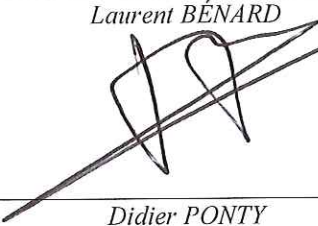
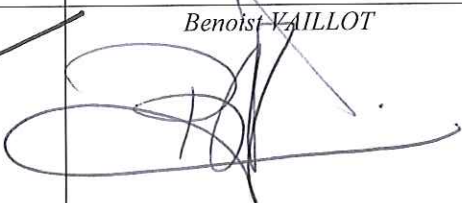
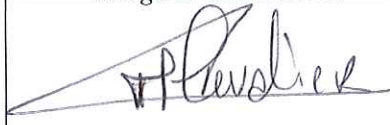
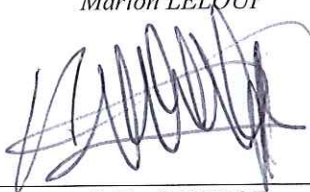
M. le Maire invite les membres présents à suivre le facebook et le site internet de la ville de Duclair pour suivre les manifestations.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire

Jean DELALANDRE



Claude PETIT 	Christine CHARLOT 	Yann LE BORGNE 
Annie LELOUP 	Michel ALLAIS 	Véronique FERMÉ 
Didier DUVAL 	Frédéric TAVERNIER 	Virginie MACÉ 
Nicole JUBERT 	Laurent BÉNARD 	Benoist VAILLOT
Marie-Christine CASTEL	Didier PONTY	Isabelle LE GUELLEC
Emmanuel HERBET	Margaret CHEVALIER 	Bigué THEBAULT 
Virginie PERIERS 	Marion LELOUP 	Sylvain CHARLOT
Pierre MÉLIAND	Odile CADINOT 	Nicolas DUFORT
Claire CANARD 	Claude SATURNIN	